

Service juridique

Le programme de protection juridique et les services d'une avocate désignée sont mis en place pour vous soutenir dans vos relations de travail avec votre supérieur immédiat et dans tout ce qui concerne votre contrat de travail, de sa création jusqu'à la fin d'emploi. Ils sont offerts à tous les membres de l'ACCPE et s'appliquent suivant notre politique de protection aux membres.



ASSOCIATION
des CADRES des CPE

L'ACCPE est présente pour vous soutenir et vous offrir des services-conseils dans les situations suivantes :

Nouveau contrat de travail

Modèles disponibles en ligne, lecture d'un contrat soumis par un CA, ajout de clauses, assistance dans la négociation, libellé d'une clause particulière

Renouvellement du contrat de travail

Révision, ajout et modification de clauses

Analyse du contrat de travail

Explication des clauses de votre contrat, portée des dispositions, droits et obligations

Nouvel emploi

Période de probation, échelle salariale, négociation de contrat de travail, description de tâches, obligations et droits

Fin d'emploi

Terminaison d'emploi, congédiement, indemnité de fin d'emploi, préavis de départ, faute grave

Gouvernance

Rencontre avec le CA, rencontre avec votre DA ou DG, mesures disciplinaires et administratives entre DG et DA/DI, relations CA-DG, conflits avec DA ou DI

Relations de travail

Rencontre disciplinaire ou administrative avec votre supérieur immédiat (DG ou DA ou DI ou CA), mise en place de plan de redressement ou d'assistance, enquête

Notons que nous n'offrons pas de services-conseils quant à l'application d'une disposition découlant de votre convention collective ni dans le suivi en relations de travail avec un employé syndiqué.

Service juridique de l'ACCPE

Me Marie-Claude Barrette

514-933-3954 poste 2

marie-claude.barrette@associationdescadres.ca